

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE

CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2014 arrêtés au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total actif de 18 586 351 DT, un actif net de 18 337 999 DT pour 3 118 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 881,334 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2014, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Le FCP VALEURS QUIETUDE 2014 constitué en date du 30 décembre 2008 pour une durée de 5 ans, arrivera à échéance le 30 mai 2014.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 28 mars 2014

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIF</u>			
<u>Portfeuille-titres</u>			
Actions		5 378 689	5 833 713
Obligations et valeurs assimilées		4 176 110	11 153 905
Titres OPCVM			
	3.1	9 554 799	16 987 618
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 553 858	1 552 900
Disponibilités	3.3	7 477 694	437 484
		9 031 552	1 990 384
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		18 586 351	18 978 002
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	238 631	304 653
Autres créditeurs divers	3.5	9 721	10 189
TOTAL PASSIF		248 352	314 842
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	17 980 770	18 397 687
Sommes capitalisables		357 229	265 473
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		357 229	265 473
ACTIF NET		18 337 999	18 663 160
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 586 351	18 978 002

ETATS DE RESULTATS

COMAPRES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres		465 557	659 496
Dividendes	4.1	76 545	143 540
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	389 012	515 956
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires	4.3	127 865	75 676
<i>Total des revenus des placements</i>		593 422	735 172
Charges de gestion des placements	4.4	<208 664>	<441 882>
Revenu net des placements		384 758	293 290
Autres produits			
Autres charges	4.5	<26 662>	<28 425>
Résultat d'exploitation		358 096	264 865
Régularisation du résultat d'exploitation		<867>	608
Sommes capitalisables de la période		357 229	265 473
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		867	<608>
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<373 079>	<772 322>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		<128 532>	912 969
<i>Frais de négociation</i>		<11 925>	<12 003>
Résultat net de la période		<155 440>	393 509

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013
& 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<155 440>	393 509
Résultat d'exploitation		358 096	264 865
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<373 079>	<772 322>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<128 532>	912 969
Frais de négociation		<11 925>	<12 003>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<169 721>	<226 064>
Souscriptions			
Capital			
Régularisation de l'exercice			
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Rachats		<169 721>	<226 064>
Capital		<175 327>	<227 226>
Régularisation de l'exercice		<797>	<5 896>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<2 530>	<4 840>
droit de sortie		8 933	11 898
<u>Variation de l'actif net</u>		<325 161>	167 445
<u>Actif net</u>			
En début de période		18 663 160	18 495 715
En fin de période		18 337 999	18 663 160
<u>Nombre de parts</u>			
En début de période		3 148	3 188
En fin de période		3 118	3 148
<u>Valeur liquidative</u>		5 881,334	5 928,577
<u>Taux de rendement</u>		-0,80%	2,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS QUIETUDE 2014 est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 30 décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2014.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
AETECH	46 314	313 052	266 306	1,43%
AMEN BANK	2 420	75 678	74 362	0,40%
AMEN BANK NG 2013	260	8 131	7 699	0,04%
ASSAD	109 870	897 855	765 904	4,12%
ASSURANCES SALIM	4 300	132 551	98 900	0,53%
ATTIJARI LEASING	4 000	175 790	99 960	0,54%
CITY CARS	35 484	388 550	388 372	2,09%
ELECTROSTAR	38 897	644 275	377 145	2,03%
G.I.F	47 530	236 963	196 917	1,06%
LAND`OR	6 900	60 735	50 867	0,27%
MAGASIN GENERAL	8 955	163 084	260 868	1,40%
ONE TECH HOLDING	153 039	1 010 661	992 152	5,34%
SERVICOM	4 500	95 775	100 350	0,54%
SIMPAR	9 154	538 085	566 202	3,05%
SOMOCER	72 269	210 607	197 945	1,07%
SYPHAX AIRLINES	105 775	1 025 492	892 740	4,80%
TUNISIE LEASING	2 000	47 424	42 000	0,23%
Total actions et droits rattachés		6 024 708	5 378 689	28,94%
 <u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
 Bons du trésor Zéro Coupon				
BTZC OCT 2016	5 000	3 467 000	4 176 110	22,47%
Total Bons de trésor Zéro Coupon		3 467 000	4 176 110	22,47%
Total Bons de trésors		3 467 000	4 176 110	22,47%
Total		9 491 708	9 554 799	51,41%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Actions	<u>Coût d'acquisition</u>
	6 830 639
	<u>6 830 639</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	6 779 263		6 821 020	41 757
Bons du trésor assimilables	4 052 380	33 770	3 940 729	<145 421>
BTZC	2 655 282	529 941	3 160 355	<24 868>
TOTAL	13 486 925	563 711	13 922 104	<128 532>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Billets de trésorerie</u>				
<u>Billets de trésorerie postcomptés</u>				
TUNISIE LEASING au 30/04/2014	1 500 000	1 500 000	1 553 858	8,36%
Total billets de trésorerie	1 500 000	1 500 000	1 553 858	8,36%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	6 500 000	
Vente titres à encaisser	12 610	
Achat titres à régler	<1 703 >	
Amen Bank Pasteur	959 847	437 484
Intérêts courus sur dépôt à vue	8 675	
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	< 1 735 >	
	<u>7 477 694</u>	<u>437 484</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Commission de performance à payer	171 351	235 230
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	64 499	66 573
Rémunération du dépositaire à payer	2 781	2 850
	<u>238 631</u>	<u>304 653</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 724	8 140
Redevance CMF	1 582	1 613
Retenue à la source à payer	415	436
	<u>9 721</u>	<u>10 189</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
Capital au 1^{er} janvier 2013	
En Nominal	18 397 687
Nombre de part	3 148
Nombre de porteurs de parts	218
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	
Nombre de parts	
Nombre de porteurs de parts	
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	175 327
Nombre de parts	30
Nombre de porteurs de parts	6
Autres mouvements	
Frais de négociation	<11 925 >
Différences d'estimation (+/-)	<373 079 >
Plus ou moins-value réalisée	<128 532 >
Droit de sortie	8 933
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	70
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	265 473
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	<2 530 >
Capital au 31 décembre 2013	17 980 770
Nombre de parts	3 118
Nombre de porteurs de parts	212
Taux de rendement	<0,80>%

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que les sommes capitalisables au 31 décembre 2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 18 337 999 DT détaillées comme suit:

* Capital au 31 décembre 2013: 17 980 770 DT ;

* Résultat de l'exercice : 357 229 DT.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dividende STAR	19 399	16 470
Dividende SIMPAR	13 731	10 607
Dividende SFBT	11 289	35 864
Dividende SOMOCER	8 280	6 000
Dividende TUNISIE LEASING	6 693	-
Dividende GIF	6 489	537
Dividende ATTIJARI LEASING	4 800	3 000
Dividende Assurance Salim	3 654	-
Dividende AMEN BANK	2 210	3 913
Dividende ARTES	-	23 620
Dividende SOTUVER	-	13 492
Dividende TPR	-	11 000
Dividende POULINA GH	-	9 686
Dividende BT	-	8 271
Dividende SNMVT	-	1 080
Dividende SIMPAR NG	-	-
	<u>76 545</u>	<u>143 540</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts sur BTZC	291 768	284 899
Intérêts sur BTA	97 244	231 057
	<u>389 012</u>	<u>515 956</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêt sur Billets de trésorerie post compté	69 959	70 150
Intérêt sur dépôt à vue	45 686	-
Autres	12 220	5 526
	<u>127 865</u>	<u>75 676</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	261 366	264 209
Commission de performance	<63 879 >	166 306
Rémunération du dépositaire	11 177	11 367
	<u>208 664</u>	<u>441 882</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	18 945	19 268
Honoraires du commissaire aux comptes	7 544	9 032
Autres frais	173	125
	<u>26 662</u>	<u>28 425</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus des placements	190,321	233,536	198,167	199,899
Charges de gestion des placements	<66,922>	<140,369>	<67,836>	<113,350>
Revenus net des placements	123,399	93,167	130,331	86,549
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	<8,551>	<9,030>	<7,895>	<7,807>
Résultat d'exploitation (1)	114,848	84,137	122,436	78,742
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,278>	0,193	<1,420>	<0,408>
Sommes capitalisables de l'exercice	114,57	84,330	121,016	78,334
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<119,653>	<245,337>	<216,286>	232,796
Frais de négociation	<3,825>	<3,813>	<1,768>	<3,314>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<41,223>	290,016	62,461	287,214
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<164,701>	40,866	<155,593>	516,696
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<49,853>	125,003	<33, 157>	595,030
Droit de sortie	2,865	3,780	4,256	4,193
Résultat non distribuable	<161,836>	44,646	<151,337>	520,889
Régularisation de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0,023	<2,066>	4,041	<4,217>
Sommes non distribuables	<161,813>	42,580	<147,296>	516,672
Valeur liquidative	5 881,334	5 928,577	5 801,667	5 827,947

5-2 Ratios de gestion des placements :

Charges de gestion des placements / actif net	1,14%	2,37%	1,17%	1,94%
Autres charges / actif net	0,15%	0,15%	0,14%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	1,95%	1,42%	2,09%	1,34%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2014 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 25% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2014. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.